

COMMUNE D'ALBINE
ARRÊTÉ : 2021_AR_007

CHANGEMENT PANNEAU DE CIRCULATION

Le Maire de la commune, Xavier SÉNÉGAS,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,

CONSIDÉRANT que les conditions de circulation et plus particulièrement de vitesse excessive sur l'Avenue d'En Barthe, un panneau "Stop" sera mis en place à l'intersection de l'Avenue d'En Barthe et de la Route de Caunes, à compter du 01/03/2021 ;

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Mise en place d'un panneau "Stop" à l'intersection de l'Avenue d'En Barthe et de la Route de Caunes, afin de ralentir la vitesse des véhicules ;

ARTICLE 2

Le présent arrêté sera publié et affiché dans la commune

ARTICLE 3

Monsieur le maire d'ALBINE et le Commandant de Gendarmerie de St Amans SOULT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le 01/03/2021

Pour extrait certifié conforme



The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'X. Sénégas', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a figure on horseback, surrounded by the text 'MAIRIE D'ALBINE' at the top and '(Tam)' at the bottom. Two small stars are positioned on either side of the emblem within the seal's border.